



POMPIERS AUXILIAIRES DE MONTRÉAL

DIRECTIVE GÉNÉRALE

RUBRIQUE : VÉHICULES	ÉMISSION : 1 ^{er} FÉVRIER 2010 ACCUSÉ DE RÉCEPTION : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
OBJET : CRUCHES GATORADE 1321	EN VIGEUR : 1 ^{ER} FÉVRIER 2010 DÉTRUIRE LE :
ANNULÉ	RÉFÉRENCE NÉANT

À tous les membres,

Afin de permettre aux cruches de Gatorade de bien sécher et éviter la prolifération de bactéries pouvant atteindre la santé des utilisateurs, vous devez respecter la directive suivante;

- Bien nettoyer les cruches et les essuyer avec un linge sec
- Laisser reposer le couvercle à la verticale à côté de la cruche

Et pour le véhicule 1321

- Laissez la porte de droite du coffre arrière entre ouverte

Merci de respecter cette directive

Steve Garnett
Président
Pompiers Auxiliaires de Montréal